

DOC. DE LA SESSION No 18

Land Company fut annulé, mais, n'y eut-il aucune autre preuve, l'histoire subséquente de la compagnie montre l'insuccès de cette motion. Il existe plusieurs plans des comtés des Cantons de l'Est acquis par la compagnie, de même qu'un état statistique de ces cantons compilés d'après le "livre de Bouchette"; pour ces plans et état on peut recourir au volume 213 à différentes pages, et à l'arrangement déjà mentionné qui se trouve sur une feuille imprimée à la page 266, montrant que la compagnie acheta 847,661 acres de terre de la Couronne pour lesquelles, jusqu'à la fin de mars 1837, la compagnie paya £15,754 5s. 6d., soit un total de £34,954 5s. 6d.

Comme on le voit plus haut, l'accusation dirigée contre la *British American Land Company* par la Chambre d'Assemblée était que les actionnaires cherchaient à obtenir une influence politique grâce à l'achat de terres dans le Bas-Canada. La pétition de M. D. B. Viger et de M. A. N. Morin contre l'octroi de la chartre contredit l'accusation au moins implicitement, sinon en termes directs, cette pétition montrant les actionnaires comme des spéculateurs cherchant à acquérir en entier ou en partie les terres de la Couronne dans la province. Le but des spéculateurs étant d'obtenir des profits de leurs placements, les deux déclarations se neutralisent l'une l'autre, vu qu'ils ne pourraient pas être, à la fois, des spéculateurs recherchant un revenu pour leur capital placé et des personnes recherchant une influence politique en dépensant leur capital pour l'achat de terres dont aucun revenu ne pourrait être attendu. Il n'y a aucun doute que les directeurs se préoccupèrent de la question de la colonisation et que celle des dividendes occupa l'attention du comité et des actionnaires, ne laissant que peu de place aux considérations politiques.

Il se fit dans le Haut-Canada un mouvement pour faire changer la méthode de disposer des terres de la Couronne, la méthode d'alors étant, dans l'opinion de la Chambre d'Assemblée, l'un des obstacles qui retardait la colonisation de la province. En transmettant la requête, sir John Colborne dit que des mesures, qui étaient en substance d'accord avec la proposition de l'Assemblée, avaient été prises pour éloigner, dans la mesure du possible, les obstacles à la colonisation, des sous-inspecteurs ayant été mis dans chaque district, avec instruction de fournir aux colons à venir toutes informations concernant les terres inoccupées de la Couronne et de leur expliquer la méthode pour en disposer. La politique qui consistait à établir des jeunes gens qui, autrement, seraient devenus des criminels, fut préconisée par Henry Wilson, d'Essex, en mars 1833. Dans une lettre à M. Stanley, en date du 30 mai 1833, il disait avoir demandé à lord Goderich son aide à un plan pour protéger et établir quelques-uns des nombreux garçons délaissés qui couraient les rues de Londres et dont les seuls moyens d'existence avaient leur source dans le crime. On en avait envoyé quelques-uns au Cap; d'autres avaient été placés sous ses soins et prenaient le goût du travail, et, dans sa lettre de mai, il proposait l'envoi de quelques-uns d'entre eux pour être établis au Canada, leurs effets et le prix de leur passage devant être payés à même leurs gages. Dans une lettre de M. Wilson à M. Hay, on apprenait à ce dernier qu'un comité devait être formé à Bytown, sur l'Outaouais, pour recevoir et placer les garçons. Dans une lettre du 19 juin, il se dit impatient d'envoyer au Canada quelques garçons qui, écrit-il, se rendraient directement à Bytown, sur l'Outaouais, où des dispositions "ont été prises pour former un "comité pour leur réception et distribution". (Série Q., vol. 379-3, page 645).